



## REPORT DE L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (2026-2027-2028)

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le programme triennal d'immobilisations des années 2026, 2027 et 2028, qui devait être adopté par le conseil municipal lors de la séance extraordinaire du lundi 8 septembre 2025 à 19 h, à la salle du Conseil à l'hôtel de ville situé au 1295, avenue Nicolas-Perrot à Bécancour, **a été reporté à une date ultérieure.**

L'avis public affiché au bureau de la municipalité à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 28 août 2025 n'est donc plus valide.

Dès que la date d'adoption du programme triennal d'immobilisations des années 2026, 2027 et 2028 sera connue, un nouvel avis public sera donné conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Ville de Bécancour, le 2 septembre 2025.

M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves  
Greffière de la Ville